

PBI

ACTUAIRES ET
CONSEILLERS

SCFP Local
Syndicat canadien de la fonction publique  **1417**
FTQ

Session d'information Assurance collective

**Membres retraités de Vidéotron
Québec - Chicoutimi**

18 et 25 septembre 2019

PBI

Assurance vie



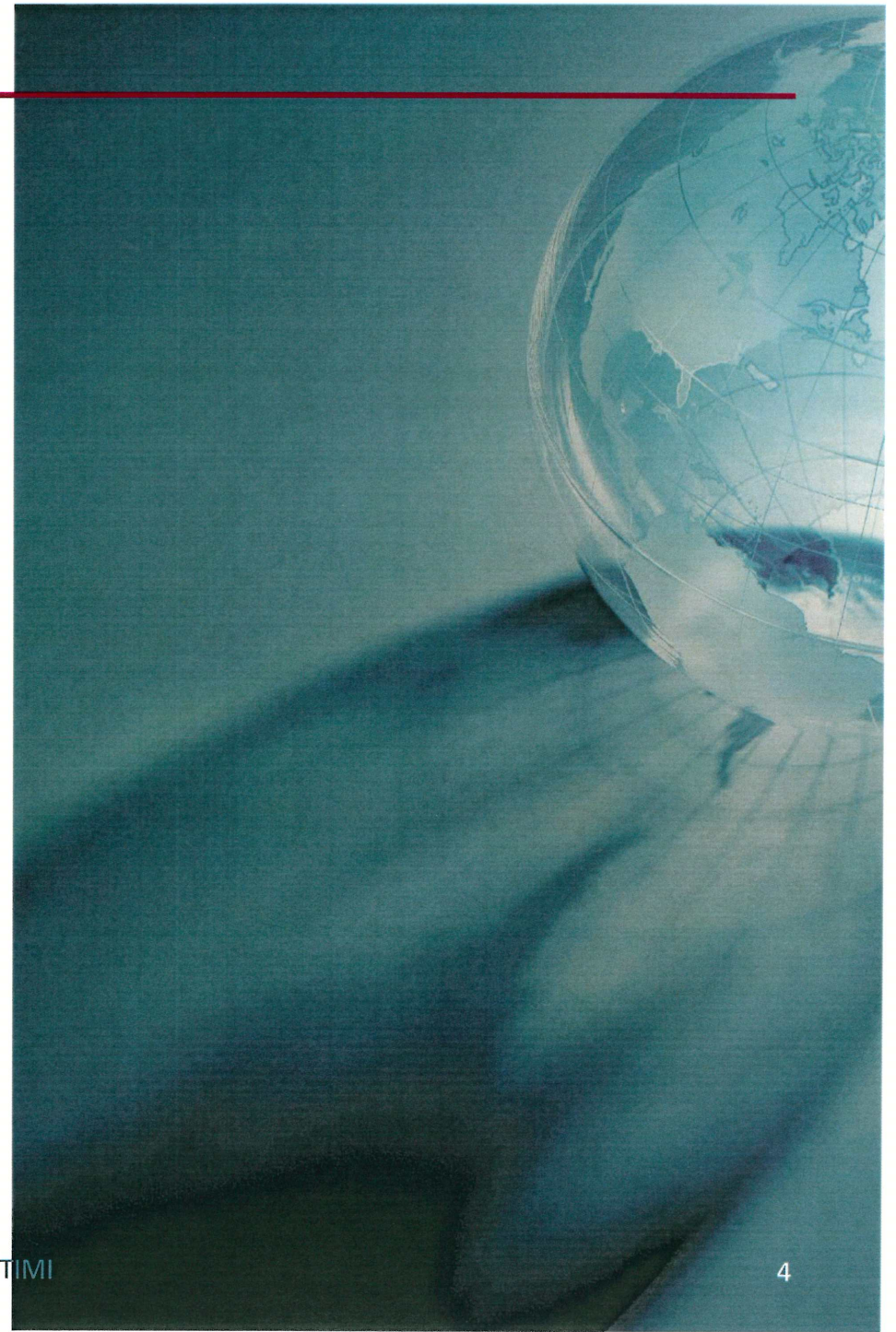
PBI

Assurance vie Détails du régime

Détails de la garantie	Régime actuel	Régime au 1 ^{er} novembre 2019
Choix #1 : maintien de la couverture avant retraite		
Protection individuelle	1,5 x salaire annuel	Aucune modification
Protection familiale	3 x salaire annuel	Aucune modification
Choix #2 : protection fixe		
Prestation (peu importe la protection)	10 000 \$	Aucune modification

PBI

Assurance maladie



Assurance maladie

Détails du régime

Détails de la garantie	Régime actuel	Régime au 1 ^{er} novembre 2019
Franchise	25 \$ par certificat par année	50 \$ par certificat par année (applicable au 01/01/2020)
Coassurance	100 %	Aucune modification (sauf pour les professionnels de la santé)
Liste de médicaments	Liste élargie <u>inclut</u> médicaments « lifestyle » et médicaments en vente libre	Liste régulière <u>exclut</u> médicaments « lifestyle » et médicaments en vente libre
À compter de 65 ans	1 ^{er} payeur médicament = Vidéotron	1 ^{er} payeur médicament = RAMQ
Substitution générique optimale	s. o.	Ajout de la clause
Mode de paiement	Réclamations en ligne ou papier	Carte de paiement direct

Professionnels de la santé

Détails de la garantie	Régime actuel	Régime au 1 ^{er} novembre 2019
Professionnels de la santé (maximums applicables par assuré)		
Coassurance	100 %	80 %
Audiologiste, ergothérapeute et orthophoniste	Aucun maximum	Aucune modification
Physiothérapeute/thérapeute en réadaptation physique	Aucun maximum	Maximum : remboursement de 750 \$ par année par catégorie de spécialistes (4 catégories)
Psychiatre, psychologue, podiatre/podologue	Maximum 20 \$ par visite, maximum 30 visites par année	
Massothérapeute, kinésithérapeute et orthothérapeute	Aucun maximum	Maximum : remboursement de 750 \$ par année pour l'ensemble des spécialistes
Chiropraticien, diététiste, naturopathe et ostéopathe	Maximum 20 \$ par visite, maximum 30 visites par année	

Autres éléments

Détails de la garantie	Régime actuel	Régime au 1 ^{er} novembre 2019
Lunettes	150 \$ par 24 mois (non sujet à franchise)	Aucune modification
Lentilles cornéennes	225 \$ par 24 mois (non sujet à franchise)	Aucune modification
Examens de la vue	Non couverts	Maximum 80 \$ par 24 mois
Radiographies et frais de laboratoire	Couverts	Aucune modification
Hospitalisation	Chambre semi-privée (non sujet à franchise)	Aucune modification
Assurance voyage	Couvert sauf annulation voyage (non sujet à franchise)	Aucune modification
Autres frais couverts	Voir détails dans la brochure	Aucune modification

PBI

Assurance soins dentaires



PBI

Assurance soins dentaires

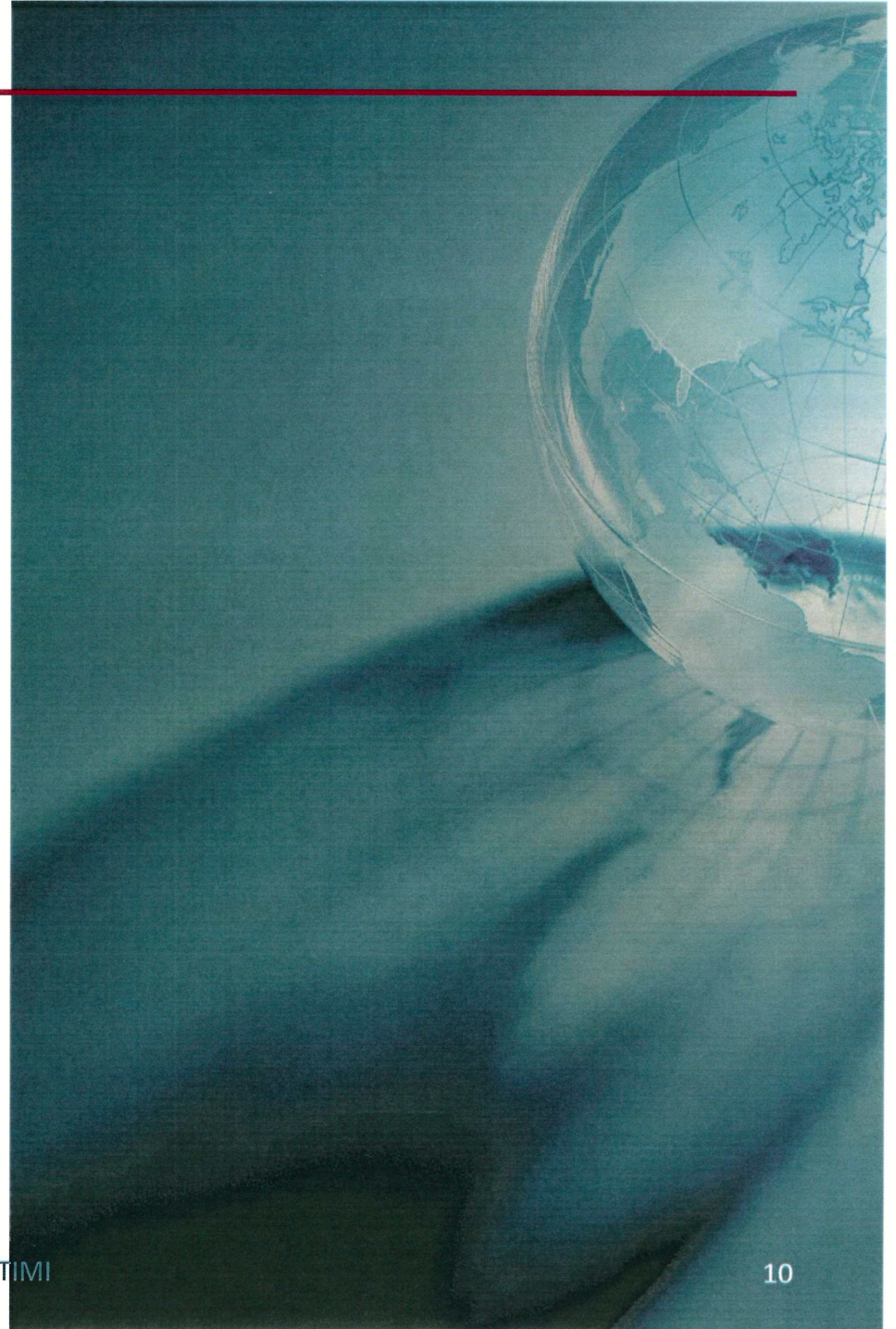
Détails du régime

Détails de la garantie	Régime actuel	Régime au 1 ^{er} novembre 2019
Franchise	Aucune sauf pour les soins de restauration majeure (35 \$)	Aucune modification
Coassurance	100 % sauf restauration majeure à 75 % et orthodontie à 30 %	Aucune modification
Maximum annuel	1 000 \$ sauf orthodontie 1 500 \$ à vie	Aucune modification
Fréquence des visites	Une visite par 6 mois	Aucune modification

PBI

Entente de partage de coûts - retraités

Application d'une
nouvelle formule



Entente de partage de coûts

Retraités – assurance vie

Détails de l'entente	Entente actuelle	Entente au 1 ^{er} novembre 2019
Assurance vie		
Participation du retraité	100 % du coût si maintien de la couverture avant la retraite (1,5 / 3 x salaire annuel)	Aucune modification
Participation de l'employeur	100 % du coût si option à 10 000 \$ retenue	Aucune modification

Entente de partage de coûts

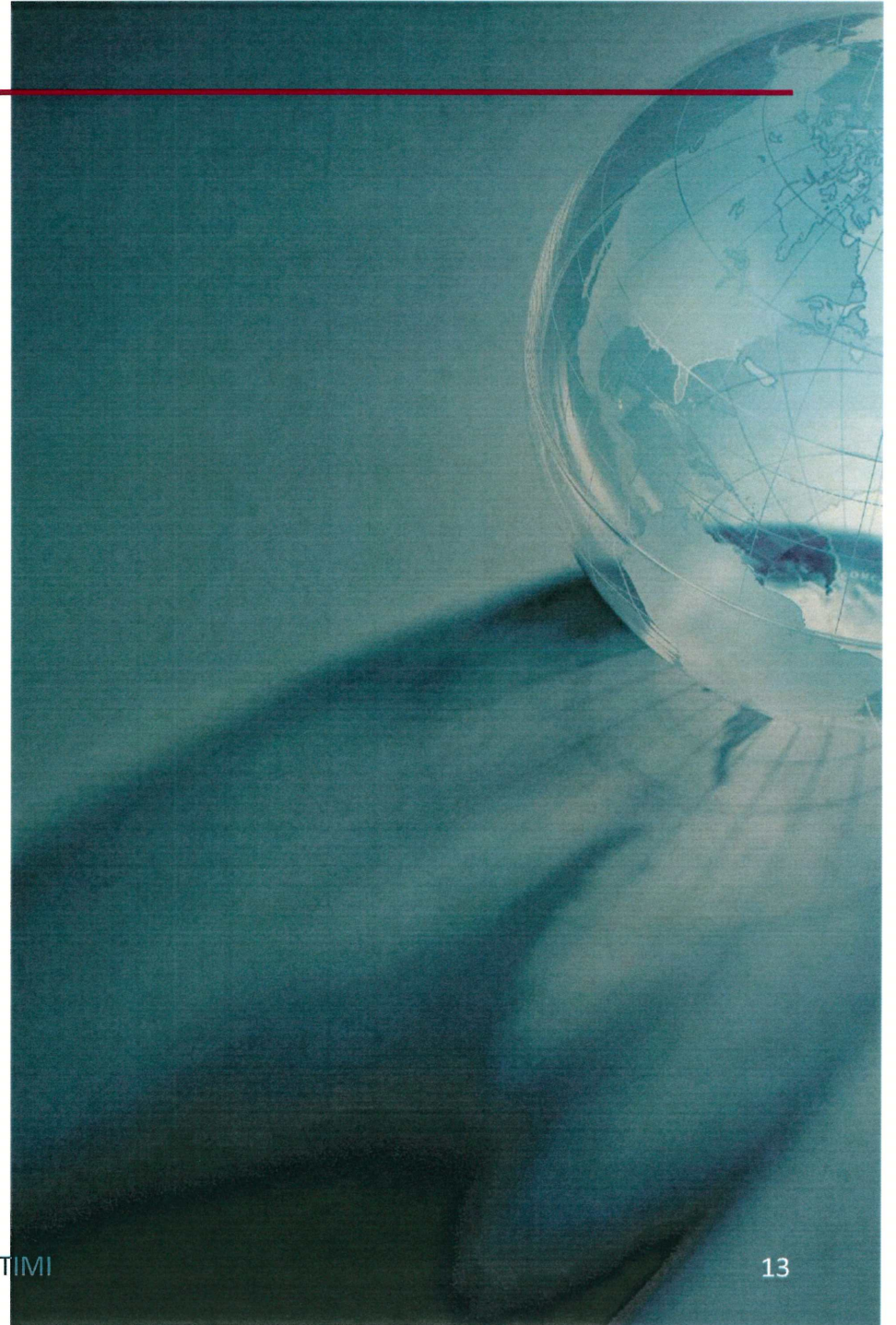
Retraités – assurance maladie et soins dentaires

Détails de l'entente	Entente actuelle	Entente au 1 ^{er} novembre 2019
Assurance maladie et soins dentaires		
Participation du retraité	100 % du taux des employés actifs = 70 % du coût total	70 % du coût total
Participation de l'employeur	Différence entre le taux des employés actifs et celui des retraités = 30 % du coût total	30 % du coût total

PBI

Exemples de contribution mensuelle

En date du
1^{er} janvier 2020



PBI

Protection individuelle

PBI

Exemples de contribution mensuelle de l'employé – vie = 10 000 \$

Protection individuelle			
Âge	Régime et partage actuels	Régime et partage modifiés	Variation
Avant 65 ans	214 \$	207 \$	- 7 \$
À compter de 65 ans	214 \$	117 \$	- 97 \$
+ prime RAMQ :	0 \$	53 \$	+ 53 \$
		Variation globale	- 44 \$

Exemples incluant les coûts indirects : impôts à payer sur les avantages imposables.

PBI

Exemples de contribution mensuelle de l'employé – vie = multiple

Protection individuelle			
Âge	Régime et partage actuels	Régime et partage modifiés	Variation
Avant 65 ans	233 \$	226 \$	- 7 \$
À compter de 65 ans	233 \$	126 \$	- 107 \$
+ prime RAMQ :	0 \$	53 \$	+ 53 \$
		Variation globale	- 54 \$

Exemples pour un salaire annuel de 55 000 \$.

Exemples incluant les coûts indirects : impôts à payer sur les avantages imposables.



Protection familiale

PBI

Exemples de contribution mensuelle de l'employé – vie = 10 000 \$

Protection familiale			
Âge	Régime et partage actuels	Régime et partage modifiés	Variation
Avant 65 ans	624 \$	497 \$	- 127 \$
À compter de 65 ans	624 \$	279 \$	- 345 \$
+ prime RAMQ :	0 \$	106 \$	+ 106 \$
Variation globale			- 239 \$

Exemples incluant les coûts indirects : impôt à payer sur les avantages imposables

Exemples de contribution mensuelle de l'employé – vie = multiple

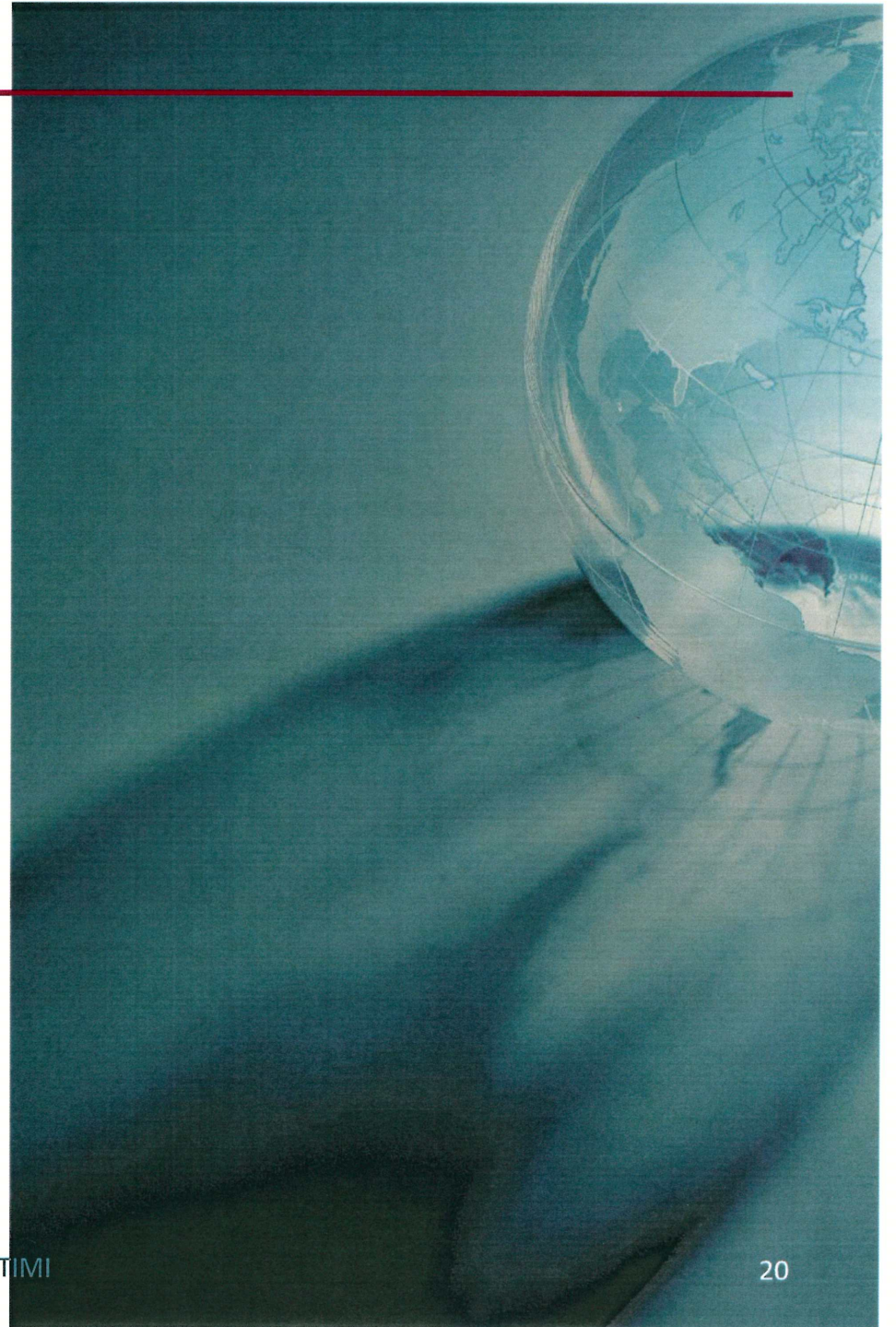
Protection familiale			
Âge	Régime et partage actuels	Régime et partage modifiés	Variation
Avant 65 ans	663 \$	536 \$	- 127 \$
À compter de 65 ans	663 \$	298 \$	- 365 \$
+ prime RAMQ :	0 \$	106 \$	+ 106 \$
		Variation globale	- 259 \$

Exemples pour un salaire annuel de 55 000 \$.

Exemples incluant les coûts indirects : impôt à payer sur les avantages imposables.

PBI

Choix à effectuer



Choix à effectuer



- Choix entre le régime actuel et le nouveau régime
- Choix irrévocable
- Formulaire (sous forme de lettre) personnalisé à signer et retourner avant le 30 novembre 2019
- Signatures du retraité et d'un témoin requises
- Si vous choisissez le nouveau régime : les modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020
- Les retraités choisissant de maintenir le régime actuel conserveront les taux et le partage de coûts actuellement en vigueur (les taux seront ajustés dans le temps selon les augmentations futures des coûts du régime des retraités)

PBI

Si vous choisissez le nouveau régime

Quand faire votre inscription au régime public - RAMQ



Retraité de moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2020

- L'inscription à la RAMQ se fera automatiquement à votre 65^e anniversaire : vous recevrez une lettre de la RAMQ le confirmant
- Avec la carte de paiement direct, le pharmacien transigera directement avec la RAMQ et avec l'assureur
- Lorsque vous et/ou votre conjoint serez inscrits à la RAMQ, n'oubliez pas de payer la prime annuelle lors de la déclaration de revenus

PBI

Conjoint d'un retraité de moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2020

Conjoint moins âgé que vous

- Il devra s'inscrire à la RAMQ lorsque vous aurez 65 ans

Conjoint plus âgé que vous et ayant moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2020

- Il sera automatiquement inscrit à la RAMQ à son 65^e anniversaire

Conjoint plus âgé que vous et ayant 65 ans ou plus au 1^{er} janvier 2020

- Il devra s'inscrire à la RAMQ au 1^{er} janvier 2020

PBI

Retraité de 65 ans ou plus au 1^{er} janvier 2020

- Vous devrez vous inscrire à la RAMQ au 1^{er} janvier 2020
- Conjoint : Votre conjoint devra également s'inscrire à la RAMQ au 1^{er} janvier 2020
- Avec la carte de paiement direct, le pharmacien transigera directement avec la RAMQ et avec l'assureur
- Lorsque vous et/ou votre conjoint serez inscrits à la RAMQ, n'oubliez pas de payer la prime annuelle lors de la déclaration de revenus

PBI

Questions?

